

Commune de Genes sur Seiche

COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18/09/2017

Date de convocation : 4/09/2017

Nombre de conseillers en exercice : 15 - Présents : 13 - Votants : 13

Étaient présents : Yves Hisope, Anne Rousseau, Henri Béguin, Paul Grimault, Raymond Gaillard, Madeleine Bétin, Xavier Bisaro, Lionel Cornée, Myriam Jéby, Vincent Lamy, Christophe Moraux, Eric Raison, Denis Rossignol

Absente excusée : Agnès du Campe de Rosamel

Absent : Maurice Droyaux

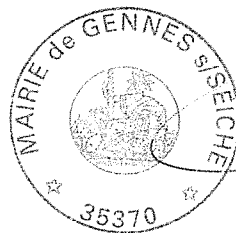
Procuration : Néant

N°	THEME	OBJET	DECISION	
28	SERVICES COMMUNAUX	Participation des familles pour le transport scolaire	Le Conseil décide d'appliquer les tarifs suivants : - 60 € : de 1 à 4 ramassages par semaine / enfant transporté - 90 € : de 5 à 6 ramassages par semaine / enfant transporté - 120 € : de 7 à 8 ramassages par semaine / enfant transporté. La gratuité s'applique à partir du 3 ^{ème} enfant transporté.	
29	SERVICES COMMUNAUX	Horaires et tarifs de la garderie	HORAIRES MATIN du lundi au vendredi	
			7h15-8h35	1.90 €
			8h15-8h35	0.90 €
			HORAIRES SOIR	
			Lundi, mardi, jeudi, vendredi (sans goûter)	
			16h30-16h45	Gratuit
			16h45-17h	0.95 €
			Lundi, mardi, jeudi, vendredi (avec goûter)	
			16h45-17h15	2 €
			16h45-17h30	2.15 €
			16h45-17h45	2.35 €
			16h45-18h00	2.55 €
			16h45-18h15	2.75 €
			16h45-18h30	2.95 €
16h45-19h00	3.55 €			
30	FINANCES	Indemnités du Trésorier	Le Conseil valide le paiement des indemnités dues au Trésorier pour un montant de 461.63 € brut	

31	INTERCOM MUNAUTE	Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération relative à la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)	<p>Le Conseil approuve le transfert automatique à Vitré Communauté des compétences obligatoires et d'ajouter un alinéa dans ses statuts, à compter du 01 janvier 2018, sous la forme suivante :</p> <p>« 5°) Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.</p> <p>Le Conseil émet un avis réservé sur l'ajout des compétences optionnelles comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement, et la lutte contre l'érosion des sols ; • la lutte contre la pollution ; • la mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques ; • l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques.
32	POLICE DU MAIRE	Contrat de prestation avec la fourrière « l'arche de nos compagnons » - St Germain du Pinel	Le Conseil valide la proposition de prestations de la fourrière « l'arche de nos compagnons » à partir du 1/09/2017 pour 1 an pour un montant de 696,30 € HT (capture de 5 animaux dans l'année) . A ce forfait, s'ajoutent 169,33 € ht par capture supplémentaire et 128,56 € ht par capture d'un animal mordeur ou griffeur.
33	LIGNE LGV	Vente de parcelles SNCF RESEAU	Le Conseil décide de ne pas se porter acquéreur des parcelles proposées à la vente.
34	MARCHE PUBLIC	Maîtrise d'œuvre pour la rénovation de 2 logements situés 4 rue de Gennes (étage) et 28 rue de Gennes (rez-de-chaussée)	Le Conseil décide de retenir la proposition du Cabinet Jaouen & Raimbault - Vitré pour un coût de 15.800 € HT (dont 3 000 € HT pour le Bureau d'études fluides et thermiques ECIE de Fougères) suivant un taux de rémunération de 7,90 % (sur une base de dépenses de 200 000 € HT).
35	MARCHE PUBLIC	Maîtrise d'œuvre pour des travaux de voirie en zone agglomérée liés à la sécurisation piétonne et routière + accessibilité PMR	Le Conseil décide de retenir la proposition du Cabinet Legendre - Vitré pour un coût de 3.000 € HT.
36	MARCHE PUBLIC	Maîtrise d'œuvre pour l'amélioration de la qualité énergétique de 11 logements communaux	Le Conseil décide de retenir la proposition du Cabinet Greemsol - Janzé pour un montant de 3840 € HT.
37	MARCHE PUBLIC	Maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la salle Ty-Mad (accessibilité PMR)	Le Conseil décide de retenir le Cabinet Jaouen & Raimbault - Vitré pour un montant d'honoraires de 15 800 € HT (dont 3 000 € HT pour le Cabinet ECIE-cotraitant)

38	DOMAINE ET PATRIMOINE	Atelier communal : installation d'une alarme	Le Conseil valide la proposition de L'OR SECURITE pour l'installation d'une alarme d'un coût de 940 € HT (achat et pose).
39	Contrat	dératisation	Le Conseil valide la proposition de l'Entreprise FARAGO pour un montant annuel de 298.37 € HT.
40	Subvention exceptionnelle	Ouragan IRMA	Le Conseil donne son accord pour le versement d'une subvention de 500 € pour les victimes de l'ouragan IRMA (association pour les enfants « Guadeloupe entraide »).

Affiché le 3 octobre 2017



Le Maire, Y. HISOPE